



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intérieur et aménagement du territoire : préfectures et sous-préfectures

Question écrite n° 118795

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les motifs de mécontentement dont témoignent les personnels de préfectures et sous-préfectures. C'est notamment la situation dénoncée par leurs organisations syndicales dans le département du Nord, à propos en particulier de la demande d'alignement du régime indemnitaire sur celui octroyé à l'administration centrale. Puisque des décrets viennent de « prononcer la fusion des corps administratifs », le principe d'égalité doit jouer et « permettre la mise en place d'un même régime en matière indemnitaire ». Et ce d'autant que les mouvements enregistrés dans la fonction publique, récemment traduits par la journée d'action et de grève du 8 février, confirment l'insuffisance des salaires et les reculs de pouvoir d'achat. Il lui demande quels prolongements il entend donner à ces attentes, ainsi qu'à la demande que la mobilisation imposée mardi 1er mai, pour l'encartage des documents officiels relatifs à l'élection présidentielle, s'accompagne de l'octroi « d'une journée de repos compensatoire pour le personnel concerné ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118795

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1707